

REPRESENTATION DES PARENTS DANS LES INSTANCES D'UN **EPL** ETABLISSEMENT PUBLIC LOCAL D'ENSEIGNEMENT

- × 7 sièges au conseil d'administration, qui décide par vote des grandes orientations (CA: 6/7 par ans)
- × 3 sièges à la commission permanente, qui prépare certaines décisions du CA (CP:2 par ans)
- × 3 sièges au conseil de discipline
- × 2 délégués pour chaque conseils de classe
- × 2 ou 3 délégués au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC:2/3 par an) et au comité d'hygiène et de sécurité (CHS:1/2 par an).
- × Représentation au bureau du FSE et de l'AS.

COMPOSITION DES INSTANCES

× conseil d'administration : Président: Chef d'établissement

30 personnes avec principe de répartition tripartite

-1/3 soit 10 représentants, de l'administration et des collectivités :

Principal, Principale-adjointe, Gestionnaire, CPE, CG maire, 3 représentants commune, 2 personnalités qualifiées,

- 1/3 soit 10 représentants, des personnels enseignants et ATOSS :

7 professeurs ou AED, 3 ATOSS

- 1/3 soit 10 représentants, des parents ou élèves:

7 parents, 3 élèves

commission permanente: Président: Chef d'établissement

12 personnes avec principe de répartition tripartite

-1/3 soit 4 représentants, de l'administration et des collectivités :

Principal, Principale-adjointe, Gestionnaire, CG maire,

- 1/3 soit 4 représentants, des personnels enseignants et ATOSS :

3 professeurs ou AED, 1 ATOSS

- 1/3 soit 4 représentants, des parents ou élèves:

3 parents, 1 élève

× conseil de discipline : Président: Chef d'établissement

14 personnes

- soit 4 représentants, de l'administration :

Principal, Principale-adjointe, Gestionnaire, CPE,

- soit 5 représentants, des personnels enseignants et ATOSS :

4 professeurs ou AED, 1 ATOSS

- soit 5 représentants, des parents ou élèves:

3 parents, 2 élèves

COMPOSITION DES INSTANCES (SUITE)

× comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté

Président: Chef d'établissement ou Chef d'établissement –adjoint(e)

24 personnes

- soit 6 représentants, de l'administration et des collectivités :
Principal, Principale-adjointe, Gestionnaire, CPE,CG maire, rep commune,
- soit 9 représentants, des personnels de santé, enseignants et ATOSS :
Médecin scolaire, assistante sociale, infirmier, 3 professeurs ou AED, 3 ATOSS
- soit 6 représentants, des parents ou élèves:
3 parents, 3 élèves
- soit 3 autres
Coordinateur ZEP, 2 rep de la gendarmerie

× comité d'hygiène et de sécurité

Président: Chef d'établissement ou Chef d'établissement –adjoint(e)

22 personnes

- soit 6 représentants, de l'administration et des collectivités :
Principal, Principale-adjointe, Gestionnaire, CPE,CG maire, rep commune
- soit 11 représentants, des personnels de santé, enseignants et ATOSS :
Médecin scolaire, infirmier, 6 professeurs ou AED, 3 ATOSS
- soit 5 représentants, des parents ou élèves:
3 parents, 2 élèves